

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 novembre à 17h30 le Bureau légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Philippe VARLET

Etaient présents : Monsieur VARLET, Monsieur PARSIS, Monsieur DELFOSSE, Madame MAILLE-BARBARE, Madame LHOMME, Monsieur FAUVET, Monsieur GEST Alain.

Secrétaire de séance : Monsieur PARSIS Laurent

Pouvoir :

Madame DELETRE donne pouvoir à Monsieur VARLET

Madame ROY donne pouvoir à Monsieur PARSIS

20240923_DL_01

OBJET : Attribution du marché « Maintenance multi technique »

Date de convocation :
08 novembre 2024

Date de séance :
18 novembre 2024

Date d'affichage :
02 décembre 2024

Membres en exercice : 9

Membres présents : 7

Membres votants : 9

Séance en présentiel et en visioconférence

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

Jours et heures d'ouverture du syndicat mixte :

Du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30
et de 14h00 à 17h30

Somme Numérique a fait l'acquisition en avril 2019 d'un ensemble immobilier, qui accueille l'ensemble des équipements dédiés à la fourniture de ces services, ainsi que les bureaux nécessaires à l'activité de ses agents. Le centre de données répond aux critères du Tier 3 de l'Uptime Institute, reposant sur un taux de disponibilité des infrastructures supérieur ou égal à 99,982 %. Les bureaux ont quant à eux été réaménagés en 2023, afin de répondre à de nouveaux besoins de répartition de l'espace, tout en mettant à niveau les équipements liés en termes de CVC, courant fort et courant faible, et de tirer profit des dégagements de calories de son centre d'hébergement de données pour chauffer ses bureaux. Ces systèmes nécessitent un haut niveau de technicité afin d'assurer une fiabilité maximum de toutes les composantes.

Dans ce contexte, le syndicat mixte doit se doter de prestations externes pour la maintenance multi-technique de ses équipements. Le marché en cours arrive à échéance au 31 décembre 2024, c'est pour cette raison que le présent marché est publié.

LE BUREAU

- Vu les statuts du syndicat mixte,
- Vu la délibération n°8 du Comité syndical du 5 octobre 2021 portant sur les délégations du Bureau,
- Vu la consultation lancée par Somme Numérique le 05 septembre 2024 ayant pour objet la « Maintenance multi technique »
- Vu la proposition de la Commission d'Appel d'Offres de Somme Numérique en date du 18 novembre 2024 pour l'attribution de cet accord-cadre.
- Considérant la décision de la Commission d'Appel d'Offres pour l'attribution du présent marché ;

DECIDE

ARTICLE 1 : L'accord-cadre intitulé « Maintenance multi technique » est attribué à la société : CONSULT ENERGIE BAT

ARTICLE 2 : Le Président est autorisé à signer et notifier l'attribution de cet accord-cadre au cocontractant retenu.

ARTICLE 3 : Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.